

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : RUE CENTRALE, 18, A LYON.

Les personnes qui désireront envoyer dans les départements des numéros de ce journal, pourront les acheter au bureau, rue Centrale, 18.

A la veille de l'élection du Président de la République, nous croyons qu'il est important de rappeler aux Électeurs qu'aux termes de la loi qui règle le mode d'élection, tous les Bulletins doivent, A PEINE DE NULLITÉ, être écrits ou imprimés SUR PAPIER BLANC, et ne renfermer aucune qualification.

Ainsi les Bulletins en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte devront être ainsi conçus :

Louis-Napoléon BONAPARTE.

Le Comité central républicain se réunit tous les jours rue Sainte-Catherine, n° 11.

Tous les partisans de la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte sont instamment invités à correspondre avec le Comité pour lui donner et recevoir toutes les communications utiles à cette candidature.

Incessamment il sera distribué dans toutes les communes du département du Rhône, et jusqu'au 11 décembre, des bulletins de vote qui pourront être déposés par les électeurs, et exactement conformes au modèle ci-dessus.

Lyon, le 7 décembre 1848.

Messieurs les anciens soldats et sous-officiers de l'Empire sont priés de passer au siège du comité central, rue Sainte-Catherine, n° 11 ; il leur sera faite une communication dans l'intérêt de la candidature de Louis Bonaparte.

Louis Bonaparte et le général Cavaignac.

La dynastie mourante des *satisfaits* du *National* feint de s'étonner de voir réunies aujourd'hui toutes les fractions des partis honnêtes en France, pour repousser la candidature de son général et se rallier avec ardeur à celle de *Louis-Napoléon Bonaparte*. Les raisons de ce grand mouvement qui se manifeste dans l'opinion publique sont pourtant bien faciles à déduire : aveugles sont ceux qui ne veulent point s'y rendre.

Depuis tantôt dix mois, que nous a-t-on promis ? le bonheur, la prospérité, la diminution des impôts, la paix intérieure, la dignité à l'extérieur, le règne des lois et leur exécution confiée aux hommes les plus intègres et les plus capables. En revanche qu'avons-nous vu,

que voyons-nous encore ? la discorde partout, la ruine des finances de l'Etat et des particuliers, la misère dans les campagnes et une nuée d'hommes sans valeur morale et intellectuelle, s'emparant de toutes les places, faisant du gouvernement et de l'administration le la République *leur chose*, leur propriété exploitable exclusivement à leur profit.

Et ils viennent audacieusement vous dire : Votez pour Cavaignac ; lui seul peut assurer le salut de la patrie ; il a donné des gages à la France ! Des gages ? Non, vous n'y croyez pas vous-mêmes, et pour nous cette sanglante épopée de juin dont vous lui faites un piédestal, ne sera jamais qu'un horrible drame où nous ne pouvons oublier que le sang de nos frères a coulé des deux côtés !

Jamais nous ne voterons pour celui qui a laissé élever paisiblement *deux mille barricades*, parce que, malgré son plan et sa prétendue stratégie, il ne saurait prouver aux plus crédules qu'il est plus dangereux, plus difficile d'enlever dix barricades avec des masses, que d'en détruire *deux mille* construites lentement et avec art. Que voulait-on ? jeter l'épouvante dans les esprits, se rendre indispensable, renverser la commission exécutive et se mettre à sa place. Pour le triomphe d'une coterie, qu'importent la société mise en péril et des torrents de sang versé !

Jamais nous ne voterons pour un homme qui a osé dire : « *Que les Parisiens défendent leurs boutiques et leurs maisons !* » qui a laissé la garde nationale marcher au combat, sans l'appuyer des masses qu'il tenait en réserve, et qui, plus tard, quoiqu'on en dise, furent disséminées, fractionnées pour l'attaque des barricades.

Jamais nous ne voterons pour le chef du pouvoir exécutif, qui n'a mis le télégraphe en mouvement que pour des questions personnelles et oiseuses, qui l'a laissé immobile au moment du danger, et n'a appelé au secours que lorsque tout était terminé, pour convier plus de témoins à ce lugubre triomphe, qui n'est qu'une comédie sanglante.

Jamais nous ne voterons pour celui qui est convaincu que l'impôt *progressif et hypothécaire* est une heureuse institution, et que l'Assemblée nationale a manqué d'intelligence, en ne votant pas d'enthousiasme les projets du général Lamoricière au sujet de la suppression du remplacement militaire.

Voilà les raisons pour lesquelles nous rejetons le général Cavaignac : elles sont claires et précises ; nous ne voulons pas d'une ambition qui a fait ses preuves, parce qu'elle en ferait au besoin dans tous les partis. Il nous faut d'autres garanties.

Nous voterons pour *Louis-Napoléon Bonaparte*. Estimons sérieusement que ses adversaires lui adressent le reproche de représenter l'inconnu ? Ce serait vrai, qu'auraient-ils à dire ? L'inconnu, souvent, ne vaut-il pas mieux que ce que l'on connaît trop ? Et, au milieu des maux qui accablent le pays, ne lui serait-il point permis de chercher dans l'inconnu, la satisfaction des plus légitimes espérances ?

Mais l'incertitude l'inconnu, n'existent plus pour personne. Le manifeste de Louis-Napoléon Bonaparte a ouvert tous les yeux. Les questions d'avenir sont nettement posées pour rassurer les esprits les plus timides et les plus inquiets. Plus de doute, la religion, la propriété, la famille, ces trois grandes bases de l'édifice social trouveront dans Louis-Napoléon Bonaparte, un énergique défenseur : point de pacte avec les utopies dangereuses, mais protection efficace aux droits des *travailleurs*, prolétaires, négociants, agriculteurs de toutes classes. Que l'on compare ce langage précis et lucide qui ne flatte aucune passion, qui ne promet que ce qu'on peut tenir, avec les *exposés pompeux* des hommes du pouvoir qui n'ont trouvé pour soulager la misère générale que la ruine des caisses d'épargne, seule ressource du pauvre, la perception rigoureuse des 45 cent., le rétablissement des droits réunis supprimés par le gouvernement provisoire, et l'impôt du sel prorogé dérisoirement jusqu'en 1850 !

Nous croyons à la parole de Louis Bonaparte, Messieurs du *National*, parce que rien jusqu'aujourd'hui n'a pu nous en faire douter ; et nous ne pouvons vous croire, parce que, vous, vous n'avez tenu aucune de vos promesses.

Nous voterons pour lui, pour nous unir à l'instinct national qui entraîne en ce moment toutes les classes de la société, qui toutes ont compris la portée de ce vote ; le riche, pour la conservation de ce qu'il possède ; le négociant pour la reprise des affaires ; l'ouvrier pour le retour au travail.

Nous voterons pour lui, parce que sa candidature est surgie comme une inspiration providentielle, comme un moyen sauveur, du sein du peuple et de l'armée.

Nous voterons pour lui, parce qu'il porte un nom glorieux, parce qu'il nous sauvera du désordre et de la guerre civile, et que lui seul, au jour du triomphe, peut rallier tous les amis de la République, et éviter ces luttes sanglantes dont on se plaît à nous menacer.

Ne craignons rien ; marchons, sans nous inquiéter des exclamations des peureux de tous les régimes, amateurs quand même du *statu quo*, adorateurs du veau d'or, qui défiaient naguère le système rétrograde de Louis-Philippe, et qui aujourd'hui se font les souteneurs du règne du *National*. L'instinct du peuple ne trompe point : le succès est avec nous.

X**

Le Pape ne vient pas en France.

La comédie du Pape est terminée, la toile se baisse pour les esprits clairvoyants et se lève pour quelques incrédules.

Le Pape ne vient point en France, tout l'apparat imaginé pour sa réception disparaît. Le voyage du ministre des cultes était une annonce électorale ; le déplacement des cardinaux, une niaise duperie qu'on a faite.

Qui pourra nous faire croire que, quand le gouvernement a ordonné, avec un grand fracas, toutes ces mesures, il ignorait les intentions du Pape ? Nous verrons plus tard ressortir la vérité de ces manœuvres.

Il est trop tard pour nous en faire accroire, et cette arme électorale que vous aviez dressée pour votre candidat, va tourner contre vous.

Si les nouveaux Baziles du *National* se font pieux sur la fin de leurs jours, c'est au moins une consolation pour ceux qui aiment les conversions, surtout s'ils ont foi en leurs reliques.

Réunion électorale des officiers de l'armée.

Un grand nombre d'officiers généraux et d'officiers de tous grades en activité, en disponibilité, en non-activité et en retraite, se sont réunis; et, après une longue discussion animée du plus pur patriotisme, ont arrêté à l'unanimité la résolution ci-après :

D'une part :

Vu le régime exceptionnel en dehors du droit en général et de toute règle administrative comme aussi de l'art militaire; régime dans lequel les citoyens Cavaignac, Lamoricière et Charras notamment, ont été élevés en Afrique et y ont obtenu un avancement plus que rapide;

Vu le mépris qu'ils ont fait, dès qu'ils ont été appelés au pouvoir, de toutes les lois et règlements militaires sur lesquels reposent la Constitution, la confiance, la discipline et l'avenir de l'armée;

Vu leur ingratitude envers tant d'illustres chefs dont la France s'honore;

Vu la forme acerbe, dure, dédaigneuse, etc., employée par eux lorsqu'il leur a plu de correspondre ou d'avoir quelques rapports avec des camarades ou des citoyens;

Vu leur conduite militaire au 24 février, au 15 mai, au 24 juin, leur incapacité ou leur mauvais vouloir, attesté par tant de sang inutilement répandu;

Vu l'abus qu'ils ont fait de leur pouvoir et de tous les moyens administratifs dont ils disposent pour propager et soutenir la candidature de l'un d'eux, dans l'espoir de conserver toutes les hautes fonctions qu'ils occupent;

Ensemble l'alliance de leur triumvirat avec une coterie ignorante, envieuse, exclusive, égoïste, calomniatrice et dépourvue de tout patriotisme;

D'autre part :

Vu les glorieux souvenirs de l'Empire, la mémoire du génie qui vivra éternellement, la grandeur de son époque, etc., etc.;

Vu le sacrifice que l'Empereur fit deux fois de sa couronne, de sa famille, de sa fortune et de sa personne à la France, qu'il a tant aimée;

Vu les malheurs, la probité, l'exil, le courage, les vastes connaissances dans les Codes, les lois, les sciences et l'art militaire, l'administration, les mœurs de la France, les intentions pures et honnêtes, le manifeste si éminemment français, les nobles engagements de Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de l'Empereur, envers le peuple et l'armée;

Ensemble la situation de la France et de l'Europe;

Sont d'avis, devant Dieu et devant les hommes, que l'armée, officiers, sous-officiers et soldats, appelés à faire un acte de citoyen et non d'obéissance à un ordre militaire, doivent repousser la candidature d'Eugène Cavaignac à la présidence de la République, et voter pour :

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Pour et au nom des officiers réunis,
Le général baron Sourd,
Rue de Rivoli, 26.

La déclaration des officiers est ce qu'elle devait être, précise, claire, énergique et digne en tous points. C'est le jugement de condamnation de trois officiers par leurs pairs, parfaitement compétents pour apprécier la conduite militaire et les actes de MM. Cavaignac, Lamoricière et Charras. Cette pièce remarquable aura sa place dans l'histoire. Plus de deux cents officiers généraux et officiers de tous grades assistaient à la réunion, où l'ordre et le calme ont été tels, qu'on eût dit être devant un parlement ou une haute cour militaire. Après l'exposé de la situation, la lecture d'une longue correspondance relatant une foule de plaintes, plusieurs officiers de la garnison ont pris la parole et exposé les griefs que l'armée impute aux trois administrateurs de la guerre. « L'armée, s'est écrié l'un d'eux, est menacée d'un joug de fer; elle est perdue ainsi que la France, si ces trois hommes restent au pouvoir. » L'administration centrale, le ministère, chefs et commis, sont sous le poids d'une intimidation sans exemple. Un ancien colonel du génie qui, dans nos grandes guerres, avait assisté au siège et à la prise de Sarragosse, a démontré qu'il eût suffi de quelques heures pour rendre les barricades profitables à l'attaque, et venir à bout de l'insurrection.

Toute la réunion ayant déjà signé la déclaration, il a été décidé, sur la proposition d'un officier en retraite et l'offre de l'honorable président, qu'en raison de la position des officiers en activité, placés sous les coups d'un pouvoir arbitraire, haineux, cette déclaration ne serait publiée qu'avec une seule signature et au nom de tous.

Ces braves officiers se sont séparés en protestant que si les menaces de révolte, semées à dessein contre le résultat du vote universel, pouvaient s'effectuer, tous étaient prêts à faire le sacrifice de leur vie pour la défense de l'ordre public, et que tous ceux qui n'appartiennent pas aux cadres de l'armée ou à la garde nationale se rendraient chez le général Changarnier, pour lui offrir, comme simples volontaires, leurs services.

Louis-Napoléon Bonaparte

JUGÉ PAR L'ANGLETERRE.

On lit dans le *Morning Chronicle* du 30, un des journaux anglais les plus répandus :

« Si le *National* veut savoir ce qu'en Angleterre on pense de Louis-Napoléon, le voici :

» En bonne justice, vis-à-vis du prince (que le *National* nous passe l'expression), l'opinion que l'on a de lui en Angleterre est celle d'un homme calme, poli et sensé, sans forte ambition personnelle, mais désireux d'obtenir la rétractation signalée de la sentence égoïste et injuste que la France a portée contre le sang de Napoléon, tout en glorifiant son nom. Quant à sa capacité et ses projets, nous sommes dans l'ignorance. Mais nous regardons comme probable qu'il serait un bon président pour la France, tandis que son concurrent en serait un très-mauvais. Louis-Napoléon s'entourera probablement des hommes les plus capables de France; Cavaignac s'est déjà lié avec des administrateurs incapables. Quant aux titres de naissance, c'est Austerlitz contre le règne de la terreur, les conquêtes contre les noyades. C'est à la France à choisir! »

Un journal publie la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» Lorsque j'écrivis mon désistement à la candidature pour la présidence de la République, je n'avais aucun parti pris; mon langage a dû reproduire l'état de mon esprit. Aujourd'hui, je me rallie à l'opinion de la masse des hommes d'ordre, et je déclare que je voterai pour Louis-Napoléon Bonaparte. Les fausses interprétations de mes paroles par les journaux qui soutiennent la candidature du chef du pouvoir exécutif m'obligent à cette déclaration.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» **MARÉCHAL BUGEAUD.** »

Après cela, que les militaires qu'on voudrait tromper, ne l'oublient pas; **en votant pour Cavaignac, ils votent contre le maréchal Bugeaud.**

La débâcle continue au camp des satisfaits : la lettre publiée par le général du *National*, dans laquelle la garde nationale de Paris est accusée d'avoir montré une grande hésitation le 23 juin, et de ne s'être pas présentée à l'appel de ses chefs, a produit un effet désastreux pour la candidature de son ami le général Cavaignac.

Hier, l'Assemblée se prononçait en faveur de Louis-Napoléon. Aujourd'hui, on nous assure que le *Journal des Débats* lui-même, voulant éviter au dernier moment de s'associer à une déroute certaine, abandonnera le chef du pouvoir exécutif. — Que reste-t-il aux hommes du *National*?... Le *National*!...

Il est positif que le gouvernement français aurait pu empêcher la révolution de Rome en donnant au pape son appui moral. Il ne l'a pas fait; il n'a pas voulu le faire, ainsi que le constate la dépêche de l'ambassadeur M. d'Harcourt; il est positif qu'il pourrait encore em-

pêcher les suites de cette révolution, mais il ne l'a pas; il a trompé le pape comme il a trompé les bards, et maintenant il se contentera de dorer le Pie IX, mais il donnera la main à la destruction de Saint-Siège et de l'autorité pontificale.

L'attitude prise à cette occasion par M. Louis-Napoléon Bonaparte a été remarquée. Il a écrit au *Univers religieux* la lettre suivante qui produira un effet décisif sur le parti catholique, parce qu'elle tient pas dans ce juste-milieu hypocrite qu'a adopté le général Cavaignac pour ne pas se compromettre avec ses amis, et pour tâcher de tromper les religieux, en se faisant une réclame électorale.

« Monsieur le Rédacteur,

« Apprenant qu'on a remarqué mon abstention au vote relatif à l'expédition de Civitta-Vecchia, je dois déclarer que, tout en étant décidé à adopter toutes les mesures propres à garantir efficacement la liberté et l'autorité du souverain Pontife, je n'ai pu appuyer de mon vote une démonstration militaire me semblait dangereuse même pour les intérêts créés qu'on voulait protéger, et de nature à compromettre la paix de l'Europe.

» **LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.** »

Comment les amis de Cavaignac traitent l'armée.

Est-il vrai, comme on nous l'assure, que dimanche dernier, trois militaires du 68^e de ligne, 3^e bataillon, 5^e compagnie, aient été punis de quatre jours de salle de police, par le sergent de planton, augmentés le lendemain de quatre jours par le colonel, s'être permis de crier: *Vive Napoléon!* le soir entrant à la caserne?

Le Comité central électoral de Bourgoin vient de prononcer en faveur de la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte.

Dans la circulaire qu'il adresse aux électeurs nous marquons les passages suivants :

« Louis-Napoléon Bonaparte n'est point le corymbé et l'instrument d'une faction : c'est véritablement l'homme de la France.

» Louis-Napoléon Bonaparte a un grand nom, de toutes nos gloires, de tous nos triomphes, de toutes nos libertés. Voilà pour le passé.

» Il est pur de toute intrigue et de toute passion parti. Fort de sa conscience et de sa volonté, étranger à toute coterie, il peut, sans effort, rallier autour de lui les hommes les plus capables et les plus dignes de quelque opinion qu'ils appartiennent, pour les faire concourir au bien de la patrie. Voilà pour le présent.

» Plein des souvenirs impérissables dont son nom est le symbole, il aime le peuple et le peuple l'aime. Voilà pour l'avenir.

« N'est-ce pas là une garantie morale plus sûre que toutes les rigueurs de l'état de siège ou que l'appui de 80,000 baïonnettes?... »

Nous recommandons à nos lecteurs la lettre suivante :

« A Monsieur le Rédacteur en chef du journal le *National*.

« Monsieur le Rédacteur, « Que penserez-vous de la note ci-après qui est très-exacte? »

« En 1828, à l'expédition de Morée (Grèce), dont je faisais partie, un voltigeur du 58^m de ligne a été condamné à mort et fusillé, pour avoir, étant ivre et se battant avec son capitaine qui voulait le faire rentrer au camp, fait tomber la croix de Saint-Louis, qui a foulée aux pieds.

« Le général Cavaignac, qui était alors lieutenant dans une compagnie du génie, ne faisait-il point partie du conseil de guerre qui a condamné à mort le susdit voltigeur? »

« Si le général Cavaignac a donné son vote pour la condamnation, ne pourrait-on pas tirer cette conclusion :

« Qu'il était carliste sous Charles X, philippiste sous Louis-Philippe, républicain sous la République, et qu'il sera probablement napoléoniste sous la présidence du prince Louis-Napoléon.

Le T. C. F. P. D. M.

Vaise, 3 décembre 1848.

Un banquet Napoléonien a été célébré aujourd'hui 3 décembre 1848, à l'hôtel du Mouton couronné, à Vaise.

Plus de 300 convives et des délégués de plusieurs régiments assistaient à cette réunion fraternelle; tout avait été disposé dans l'ordre le plus parfait; des drapeaux décoraient l'intérieur de la salle. La commission du banquet a fait son devoir avec zèle et dévouement. Nous dirons même qu'elle avait eu l'heureuse pensée de faire coïncider l'époque du banquet avec l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz.

Jamais manifestation populaire n'a été plus calme, plus digne, plus fraternelle.

De nombreux discours ont été prononcés en faveur de la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte.

Voici l'ordre dans lequel ces discours ont été prononcés :

Le citoyen Reynaud-Tabaret a mis en parallèle la valeur des candidatures de Louis-Napoléon Bonaparte et du général Cavaignac, et a conclu, par des observations vivement applaudies, à l'adoption de Louis-Napoléon pour la présidence.

Le citoyen Dubois, ex-maréchal-des-logis-chef du 7^e régiment des lanciers polonais (armée impériale), fondateur du *Journal de la Guillotière*, a développé succinctement, aux applaudissements de l'assemblée, les diverses questions politiques et sociales qui se rattachent à la candidature pour la présidence; de ces développements est résulté le choix, à l'unanimité, de Louis-Napoléon Bonaparte.

Le jeune Melinaud, de Vaise, a ensuite pris la parole pour exposer les résultats que nous ont légués les diverses révolutions depuis 1789; son discours, conçu en termes énergiques, a établi que la Révolution de Février n'aura de résultats avantageux au peuple qu'avec le concours de la présidence de Louis Bonaparte.

Le citoyen Ferrari a succédé à la tribune au jeune Melinaud, et, par de chaleureuses paroles, il a passé en revue les diverses candidatures pour la présidence; son discours concis, énergique, a été souvent applaudi; aussi d'unanimes sympathies ont-elles accueilli son vote en faveur de la même candidature.

Un dernier discours a été improvisé par le citoyen Francisque Ducros, journaliste, qui, par de nobles et généreuses pensées, a fait comprendre à l'assemblée que la candidature la plus probable et la plus digne était celle de Louis-Napoléon Bonaparte.

L'assemblée a surtout applaudi ce passage de son discours :

« Napoléon, empereur, fut le génie de la pensée humaine; Louis-Napoléon Bonaparte sera le génie du cœur humain. Le premier résume la liberté des peuples; le second doit résumer leur fraternité. »

A six heures, les convives se sont séparés, en adoptant la motion du citoyen Ducros, ayant pour objet de sacrifier quelques heures de travail au profit de la candidature napoléonienne.

En résumé, l'unanimité des suffrages pour Louis-Napoléon Bonaparte a été accueillie par des bravos mille fois répétés, qui auront leur retentissement dans toute la contrée.

Chroniques parisiennes.

Il y a, en ce moment, à Paris, 26,150 ouvriers de divers métiers, logés en garni. Dans ce nombre, 18,231 sont occupés, et 7,919 sans travail. Les 5^e, 6^e et 7^e arrondissements sont ceux où les ouvriers sont les plus nombreux et les plus occupés. Le quartier des Arcis en a seul 1,600 travaillant sur 100 ans de travail. Aux quartiers Saint-Antoine et des Quinze-Vingts il y en a à peine moitié d'occupés. Les 2^e, 3^e et 11^e arrondissements sont les plus faibles en population ouvrière.

Nous avons fait connaître le vœu émis à l'unanimité par le conseil-général de la Somme.

Le conseil-général du Pas-de-Calais a pris, de son côté, une résolution analogue, dont nous reproduisons les termes :

Le conseil-général du Pas-de-Calais émet le vœu que l'Assemblée nationale décrète que le fait de la violation de

l'Assemblée nationale et de la Constitution, suivie du renversement du pouvoir émanant de la Constitution, équivaudra à une convocation immédiate de tous les conseils-généraux.

« La mission de ces assemblées sera, dans ce cas, de prendre, de concert avec les autorités civiles et militaires, toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre; de faire un appel au patriotisme des populations, de la garde nationale et des dépositaires du pouvoir, et de donner aux fonctionnaires une plus grande autorité.

« La dissolution de ces assemblées aura lieu de plein droit le jour où l'Assemblée nationale serait réunie sur un point quelconque du territoire français, et où elle aura pu se mettre en communication avec les conseils-généraux. »

— Toujours des banquets! Nous en avons eu trois hier. Le banquet de la République démocratique et sociale des 8^e et 9^e arrondissements à Beau-Grenelle, sous la présidence de l'infatigable M. d'Alton-Shée; il y avait 800 convives, à 1 fr. 50 par tête. Quelques dames étaient du nombre des élus. Le banquet démocratique et social des Ecoles à la barrière de Sévres; 800 convives, à 1 fr. 50 par tête, s'y étaient aussi réunis. Enfin, le banquet des Travailleurs socialistes des deux sexes, qui ne comptait guère moins de 1,800 convives à 75 centimes par tête. La moitié de ce nombre se composait de femmes. Parmi les inscriptions dont la salle était pittoresquement émaillée, on remarquait d'abord celle qui portait le nom de Blanqui, président d'honneur; puis cette autre : *aux pros-*

crits! A la fin du banquet, M. Proudhon est venu glorifier le socialisme dans un discours qui, naturellement, a été applaudi.

— On dit que Pie IX, au moment où les balles pleuvaient dans son palais, a dit aux ambassadeurs réunis autour de sa personne : « Je vais continuer ma prière, ils en ont bien besoin! » On cite de lui une autre parole touchante : « J'ai empêché le sang de couler et j'ai dormi trois heures... et je m'en vante!... »

— On s'occupe beaucoup du lieu que devra occuper le Saint-Père; les uns parlent de Fontainebleau, retraite de Pie VII, chassé comme son successeur par suite des discordes politiques. On parle aussi d'Avignon où séjourna la papauté pendant une des époques les plus orageuses du moyen-âge. Une seule chose pourrait contrarier les colporteurs de nouvelles, ce serait l'absence prolongée du Saint-Père, par suite du désir qu'il pourrait avoir d'aller autre part qu'en France. Il paraîtrait qu'en effet le roi de l'Eglise n'est pas encore décidé à prendre la route de la France, et l'on ne sait pas s'il ne se retirera pas en Espagne, pays avec lequel il a fait depuis quelque temps une paix définitive?

— On annonce que cinq représentants doivent présenter à l'Assemblée nationale une proposition ayant pour but de soumettre la publication des gravures et des dessins à des formalités préventives, afin de réprimer la vente des gravures obscènes qui se fait dans les campagnes surtout d'une manière effrénée.

— Il est question de reconstituer sur de nouvelles bases la gendarmérie départementale, qui prendrait désormais le titre de gendarmérie républicaine.

— On annonce d'une manière certaine, et le fait est considéré comme positif à Vienne, que la Russie a promis au gouvernement autrichien le secours de ses armes, si les forces militaires de l'Autriche ne suffisent pas pour maintenir la tranquillité dans ses provinces et notamment en Italie.

— Le quinzième convoi des colons algériens devait partir hier matin du port Saint-Bernard, mais il a été ajourné à jeudi prochain.

— Heureux temps que celui où nous vivons : On annonce que les principales casernes d'infanterie de Paris viennent d'être abondamment approvisionnées de fusées à la congrève.

Chronique électorale.

Les manœuvres les plus indignes continuent à être employées par les agents avoués ou secrets du général Cavaignac. Ainsi, quelques négociants en tissus en gros viennent d'adresser à leurs correspondants des départements une circulaire dans le but de leur recommander la candidature du général. A-t-on jamais osé abuser de cette sorte de toutes les influences? Et le *National* appelle cela de l'élan spontané!

— Hier, 5 décembre, dans le comité qui tient ses séances rue Sainte-Catherine, M. Grand, avocat, au moment où le public allait se retirer, a demandé la parole, et a dit :

« Citoyens, c'est aujourd'hui l'anniversaire de l'immortelle bataille d'Austerlitz. — A cette heure, quarante mille hommes de l'armée ennemie étaient mis hors de combat, dix-huit mille Russes et six cents Autrichiens étaient tués ou noyés, le reste blessé ou fait prisonnier, et, parmi les prisonniers, on comptait 15 généraux et plus de quatre cents officiers russes de tous grades. Battues et écrasées, les colonnes russes se retirèrent par journées d'étape, à la discrétion de l'empereur. L'histoire a recueilli ces paroles glorieuses échappées de la bouche du czar Alexandre vaincu, et adressées au général Savary : *Dites à votre maître*

qu'il a fait des miracles, que cette journée a accru mon admiration pour lui, que je le regarde comme un prédestiné et qu'il faudrait à mon armée cent ans pour égaler la sienne... Citoyens, quarante-trois ans nous séparent de cette journée mémorable; mais les nobles souvenirs ne s'éteignent pas au cœur de la France. Le culte de l'admiration vouée à l'homme qui a le mieux personnifié son génie fier, interprète et généreux, ne périra jamais!

« Honorons donc ce glorieux anniversaire par le cri unanime de vive Napoléon!

Aussitôt tous les assistants de s'écrier : Vive Napoléon!...

« Crions aussi, reprend l'orateur, vive Louis-Napoléon Bonaparte! Vive la République Française! »

Alors toutes les voix, faisant explosion aux plus vives, aux plus ardentes sympathies, s'écrient : Vive Louis-Napoléon Bonaparte!... Vive la République!...

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Présidence de M. MARAST. — Séance du 4 décembre.

A deux heures, la séance est ouverte.

M. LE PRÉSIDENT : Je viens de recevoir de M. le ministre de la guerre la communication suivante :

Une dépêche télégraphique de M. le gouverneur-général de l'Algérie m'informe que le résultat du scrutin pour l'élection du président de la République, ne pourra être connu à Alger que le 19; que ce résultat, expédié le 20, ne pourra arriver à Paris que le 25 de ce mois.

L'Assemblée adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi tendant à comprendre l'embranchement de Nevers dans le bail du chemin de fer du Centre.

L'ensemble du décret est adopté.

L'Assemblée reprend la discussion du budget rectifié.

L'Assemblée avait renvoyé au comité un amendement de M. Tassel.

Voici cet amendement :

Réduire de la manière suivante les traitements des 83 payeurs :
Ceux de la 1^{re} classe, de 10,000 fr. à 8,000 fr.
Ceux de la 2^e classe, de 8,000 fr. à 6,000 fr.
Ceux de la 3^e classe, de 7,000 fr. à 5,000 fr.
Ceux de la 4^e classe, de 6,000 fr. à 4,500 fr.

La réduction totale, sur les 83 payeurs, 156,500 fr., applicable au traitement de la dernière quinzaine de décembre, donnerait, pour 1848, une réduction de 6,520 fr. 85 c.

Le chapitre 35 serait donc réduit de 1,060,000 fr. à 1,053,479 fr. 17 c.

Le comité ne peut accepter l'amendement et demande à l'Assemblée d'ajourner à l'année 1849 l'examen de toute réduction sur les traitements des agents financiers.

M. Tassel persiste dans sa proposition combattue par MM. Goudchaux et Trouvé-Chauvel.

L'amendement n'en est pas moins adopté.

On revient à la discussion des chapitres des postes.

Chapitre 64 bis. — Fabrication des timbres de franchise, 5,000 francs. — Adopté.

Chapitre 66. — Transport des dépêches (personnel), 12,077,720 francs. — Adopté.

Chapitre 67. — Matériel.

Chapitre 68. — Dépenses diverses. — Adopté.

L'Assemblée revient ensuite aux trois chapitres relatifs aux forêts qui ont été réservés.

M. de Saint-Priest voudrait le transport au ministère de l'agriculture de l'exploitation des forêts dépendant du ministère des finances.

M. Trouvé-Chauvel combat la proposition.

M. Beaumont (Somme) pense qu'il y aurait avantage dans l'exploitation par le Ministère de l'agriculture, il en résulterait des améliorations désirées depuis longtemps.

Le Ministère des finances ne songe qu'à l'augmentation des résultats, le Ministère de l'agriculture voudrait aménager en bon père de famille.

M. Goudchaux donne quelques explications sur cette administration.

Chap. 47. Personnel, 5,885,600 francs.

Le comité présente sur ce chapitre plusieurs réductions dont le total, pour 1848, s'élèverait à 85,985 francs.

M. Maissiat combat cette réduction comme tendant à désorganiser le service forestier spécial. Le personnel actuel est à peine suffisant, et l'on veut le réduire.

L'orateur entre dans une série de considérations scientifiques pour montrer tous les services que peut rendre un personnel puissant et intelligent, car ce n'est pas assez qu'il soit nombreux; si la science lui fait défaut, il empêchera peut-être la ruine des forêts, mais il ne pourra les améliorer et en tirer tout ce qu'elles peuvent rendre.

Par la méthode forestière rationnelle, on obtient d'une forêt le maximum de ce qu'elle peut produire, tout en ménageant l'avenir; mais cette méthode exige le maximum du personnel. Le bon aménagement importe considérablement au pays, à notre marine, à notre industrie, à notre agriculture, si nous ne voulons pas voir se réaliser la prophétie de Colbert : « La France périra faute de bois. »

L'orateur parlant des progrès qu'on peut réaliser dans la sylviculture, cite l'exemple d'une petite commune du Gard où l'on est parvenu à faire croître certain arbre en formes de fourches. Ces fourches naturelles sont excellentes et il en résulte pour la commune un commerce qui ne produit pas moins de 70,000 fr. par an.

L'orateur insiste sur la nécessité de multiplier les voies de communication dont l'absence, dans certains départements, entraîne des pertes de bois considérables. Pour l'Aube seule, cette perte n'est pas moindre de 7 millions.

L'orateur insiste pour le maintien du personnel complet, d'autant

plus nécessaire que depuis la révolution de février les forêts sont en proie à des dévastations qui s'élèvent à présent à plus de 12,000,000.

M. JULIEN LACROIX soutient la réduction. Il se plaint qu'on appelle désorganisation la suppression des abus. La réduction porte surtout sur l'état-major de l'administration qui a toujours été en augmentant depuis 1832, grève le budget d'un accroissement de dépenses de plus de 850,000 francs. L'administration prétend que l'accroissement des revenus résulte de l'augmentation des employés supérieurs; c'est une erreur. Il est facile de démontrer que l'élévation des revenus tient à des causes toutes différentes: par exemple, à des coupes de bois extraordinaires et au renchérissement des produits.

M. TROUVÉ-CHAUVET, ministre des finances, combat la réduction qui a été proposée par le comité sur le personnel de l'administration des forêts, et appuyée par les arguments qui ont été développés par M. Maissiat.

La séance continue.

Nouvelles de Lyon.

— Les recettes de la douane de Lyon se sont élevées, durant le mois de novembre dernier, à la somme de 524,000 fr.

— Un comité électoral démocratique vient de se former pour la section de Bellecour.

— Son éminence le cardinal Dupont, archevêque de Bourges, est descendu mardi à l'hôtel de Provence. Ce prélat se rend à Marseille au-devant de Sa Sainteté Pie IX.

— Dernièrement une scène fort grave s'est passée dans une auberge de la rue Gaudinière. A la suite de quelques altercations, le sieur Lorret a été assailli brutalement par un autre individu. Ce dernier a brisé une bouteille sur la tête de son adversaire qui est tombé sur le coup. Nous savons de la victime.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* du 6 :

Une ronde de police ayant aperçu cette nuit de la lumière à travers l'imposte d'un magasin de rubans du tournant Saint-Côme, soupçonna avec raison que des voleurs pouvaient bien être en train d'en dévaliser l'intérieur. L'un des agents s'étant hissé sur les épaules de l'un de ses camarades, aperçut en effet deux hommes remplissant des sacs de toutes les marchandises qui se trouvaient à leur portée. Sommés d'ouvrir, les voleurs qui étaient armés de poignards ont voulu faire résistance, une lutte sérieuse s'est engagée entre eux et les agents; un de ces derniers a même été grièvement blessé à la main. Enfin, après un combat prolongé, les deux malfaiteurs ont pu être arrêtés.

On nous apprend à l'instant que l'agent blessé d'un coup de poignard à la main se nomme Champon.

Quant aux voleurs, l'un est le nommé Bailly, âgé de 40 ans, de Lyon; l'autre se nomme Jean Nicolas, âgé de 30 ans, natif de Berne (Suisse).

On les croit tous deux repris de justice.

— La chaise de poste qui entraînait vers Marseille M. de Corcelles, envoyé extraordinaire au près du Saint-Père, a rencontré sur la route de Saint-Genest-Malifaux, un charriot attelé de deux bœufs. L'un de ces bœufs, effrayé, s'est jeté en travers de la route et a précipité sous les pieds des chevaux M. Couturier, propriétaire du charriot. Ce malheureux a été relevé mort de dessous la chaise de poste de M. Corcelles qui s'est empressé d'envoyer des secours à la famille de la victime de ce déplorable accident.

— Demain jeudi, dans la salle du Cercle Musical, se donnera un concert vocal et instrumentale, dont la composition choisie et variée mérite l'empressement du public. Nous en donnerons, dans notre prochain numéro, le programme détaillé. Ajoutons que ce concert est au bénéfice d'un artiste père de famille.

NAPOLÉON

à la République Française.

Air : *T'en souviens-tu, disait un capitaine.*

Tous nos regards, aux sphères éternelles,
Semblent chercher l'image du héros
Qui, du séjour des gloires immortelles,
Flétrit cent fois notre lâche repos.
S'il revenait parmi nous, pâle et sombre,
Il s'écarterait, ému d'un noble orgueil :
Ta gloire, ô France! a passé comme une ombre,
Elle a suivi mon épée au cercueil!

Et vous, Français, race dégénérée!
Long-temps encor, pour la paix à tout prix,
Laissez-vous l'Europe conjurée
Courber vos fronts sous le poids du mépris?
Voilez du moins l'étendard de la France!
Puisque toujours du pavillon anglais
Vous mendiez la honteuse alliance,
Vous n'êtes plus dignes du nom Français!

Quel vil pouvoir, en un lâche égoïsme,
Humbles sujets de l'or et de la peur,
A donc changé votre antique héroïsme,
Vos sentiments de patrie et d'honneur?
Républicains! n'avez-vous une armée
Que pour rougir son fer de votre sang?
Honte sur vous! car dans Vienne enflammée,
La Liberté tombe en vous maudissant!

Oh! si le ciel me rendait à la vie!
France! avec moi, reprenant ton essor,
Tu porterais aux fils de Varsovie
Le bras vengeur qu'ils attendent encor.
Sous les débris de Vienne et de Messine,
Tes bataillons iraient ensevelir
Les royautés et leur tourbe assassine
Que Février devait anéantir.

Relève-toi, FRANCE RÉPUBLICAINE!
Relève-toi! sors du borborygme sanglant
Où tu croupis sous l'épée africaine
D'un dictateur sans foi ni sans talent!
Tu vas choisir ou d'un CHEF ou d'un MAÎTRE,
D'un joug de fer, ou d'un appui sauveur :
Ta liberté, ta gloire et ton bien-être
Sont dans un nom toujours cher à ton cœur.

GILBERT RANDON.

Lyon, le 1er décembre 1848.

Nouvelles étrangères.

PRUSSE. BRANDEBOURG, 30 novembre. — Aujourd'hui l'Assemblée nationale a tenu séance, mais elle n'était pas encore en nombre pour délibérer. Un député a déclaré qu'il s'était cédé à venir voter, afin d'aider l'Assemblée à renverser le ministère Brandebourg. M. Simon voulait proposer à l'Assemblée de convoquer les suppléants, mais il a ajourné sa proposition dans l'espoir que, le lendemain, l'Assemblée serait en nombre. La séance a été ensuite levée.

AUTRICHE. — KRENSIER, 27 novembre. — Dans la séance de la Diète constituante du 27 courant, M. Schuselka a demandé au nouveau Président du conseil quelle position le ministère prendrait, vis-à-vis du parlement de Francfort relativement à l'exécution de Robert Blum. Le prince de Schwartemberg a déclaré qu'il répondrait officiellement à cette question. Le bruit s'était répandu que le Gouvernement avait le projet de mettre en accusation douze députés, parmi lesquels on compte le président Smolka.

Nouvelles diverses.

— Une rencontre au pistolet a eu lieu lundi dernier, près de Jonzac, sur les limites de l'arrondissement de Saintes, entre M. Brard, représentant du peuple, et M. Guybo, avocat à Jonzac. La distance avait été fixée à quarante pas, avec faculté d'avancer de cinq pas. Après un premier feu échangé sans qu'aucun des adversaires ait été atteint, les témoins ont déclaré que l'honneur était satisfait.

C'est à propos de quelques articles publiés dans l'*Indépendant* de Saintes, que M. Brard regardait comme offensants, que ce duel a eu lieu.

JARDIN D'HIVER.

Visites et promenades tous les jours, moyennant 50 cent.
Les mercredis et vendredis, concert pour MM. les abonnés.

Salle du Colisée.

DIMANCHE 31 DÉCEMBRE 1848, à MIDI PRÉCIS

Au bénéfice des colons lyonnais,

PREMIER

Grand Concert politique,

Donné par la société philharmonique du Nord, avec concours de 150 exécutants, artistes et amateurs.

Prix du Billet : 1 fr.

L'Administration du Jardin-d'Hiver a l'honneur de prier MM. les abonnés, que mercredi et vendredi il y aura de 3 à 5 heures, concert vocal et instrumental.

Les intermèdes seront remplis par des scènes de Guignol. MM. les abonnés sont priés de se munir de leur carte de bonnement.

A. MEINEL, Gérant.

CHANOINE imprimeur à Lyon, 18, place de la Charité.
Tiré aux presses mécaniques de J-B Pelagand, rue de la Sphère 5.

BAISSE DE PRIX.

COTTAZ et Cie.

Maison de gros et détail. — Baisse de prix.

PRIX-FIXE. — AU COMPTANT.

QUALITÉ SUPÉRIEURE.

Chaussures d'Enfants de tout âge, Souliers pour dames et pour hommes,

DE TOUTS GENRES.

grande fabrique de chaussures lyonnaises

RUE DE L'ARBRE-SEC, 32, à Lyon.
(DANS LA COUR.)

BOTTINES lasting noir, en souliers, avec chevil-les au talon,	5 fr. 90 c.
BOTTINES lasting noir, en escarpin,	3 90
BOTTINES lasting en couleurs, claquées vernies,	6 90
BOTTINES satin anglais, claquées tout au tour,	4 30
BOTTINES satin anglais, à bout verni,	4 30
BOTTINES grises, claquées, vernies tout au tour,	4 30
BOTTINES grises à bout verni,	3 30
SOCQUES en cuir à bout,	3 30
SOCQUES en cuir à claque,	3 30
BOTTES fortes,	16
BOTTES fines,	16
REMONTAGES,	12
BOTTES VERNIES,	22

Bottes de commande, en 12 heures.
Bottines, en 7 heures.

NOTA. — Le sieur COTTAZ prévient ses nombreux clients qu'il vient de prendre association avec un fabricant de cuirs, tiges et peaux; il peut obtenir les marchandises moitié meilleur marché et premier choix, ce qui lui permettra de livrer les bottes et bottines aux prix indiqués ci-dessus et en bonne qualité, sans préjudice de la couture qui sera tout aussi solide que si c'était dans un prix plus élevé.

JOLI APPARTEMENT GARNI,

COMPOSÉ DE SIX PIÈCES,

Ayant vue sur le quai de l'Arsenal,

A louer de suite,

Rue Martin, 2, au 3^e.

S'adresser à M. JUBIÉ, arbitre de commerce rue Romarin, 2.

MALADIES SECRÈTES.

Pharmacie de Ph. QUET,

RUE DE LA PRÉFECTURE, 5, A LYON.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des Capsules au Baume de Copahu pur, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringo nte d'un effet assu-

dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

A VENDRE A L'AMIABLE

BELLE ET GRANDE

PROPRIÉTÉ

Située en l'île de Porquerolles, commune d'Hyères (Var).

Cette propriété, de la contenance totale d'environ 750 hectares, se compose de maison de maître, avec bâtiments d'exploitation; de 60 hectares en jardins, terres, vignes et luzernières d'un bon produit; de 690 hectares en bois de diverses natures, produisant également un bon revenu; de plusieurs baux et d'une rente en argent s'élevant an-

Les créanciers de la dame Ennemonde réchal, veuve Proust, sont priés de produire leur compte à M. CRET, teneur de livres, rue Capucins, 4, dans le délai de dix jours, de dix heures du matin.

nuellement à 1850 fr.

Cet immeuble est appelé à recevoir un accroissement de valeur considérable par les défrichements successifs qui peuvent y être faits facilement.

Outre la culture principale de la vigne, les terres sont très-convenables à celle de l'olivier, figuier, autres récoltes méridionales.

L'habitation y est aussi agréable que saine par la bonté de la température exempte de gelée et de grêle.

S'adresser, pour les renseignements, à M. NET, quai de la Baleine, 14; ou sur les lieux, CREUZET, propriétaire.

En vente chez les principaux libraires.

NAPOLÉON A LYON

Recherches historiques sur ses passages et séjours en cette cité.

Par Honoré VIEUX. — Prix : 1 franc.

Société GRANVILLAISE. **HUITRES** DÉPÔT CENTRAL, QUAI DU PEUPLE, 25, A LYON.

A partir du 30 septembre, reprise des arrivages journaliers, 60 heures plus tôt que par les ordinaires.